

France, est la déclaration de l'empereur qu'il est dans l'intention d'annexer à la France une partie du territoire d'une puissance voisine et amie.

« L'Empereur déclare qu'il est de son devoir, dans l'intérêt de la sécurité de ses frontières, de réaliser ce vaste agrandissement. Les mots "réclamer" et "revenir" par lesquels il caractérise cet acte de la volonté impériale, suggèrent, jusqu'à un certain point, l'idée d'un titre préalable et sembleraient indiquer que l'Empereur est d'avis qu'il s'approprie ce qui fut autrefois l'ancien patrimoine de son aïeul.

« Il existe, il est vrai, pour la France, un semblant de titre sur ces montagnes, mais c'est un titre qui ne se fonde que sur les guerres de la République. Il y a aussi, comme l'Empereur le dit, une certaine convenance naturelle pour l'extension de cette partie de la frontière, mais le même titre et les mêmes arguments tirés des convenances naturelles peuvent conduire les frontières françaises trois-ou quatre lieues au delà des bornes actuelles et les moins obligeants de l'Empereur que la paix à des bords pour d'autres pays que pour la France.

« Ce serait une tâche curieuse et facile que de calculer combien il faudrait changer de mots dans ce paragraphe de discours pour le modifier de manière à appliquer à un des bords du littoral cette déclaration relative à la Savoie. Il est bien que l'Empereur a son de nos dire que la France n'a aucune menace personnelle.

« Nous félicitons sincèrement Napoléon III de sa résolution de marcher fermement dans la voie du progrès commercial sans se laisser arrêter ni par les murmures de l'égoïsme ni par les clameurs des parois, et nous accueillons avec une satisfaction réelle sa déclaration solennelle que plus un pays est riche et prospère, plus il contribue à la richesse et à la prospérité des autres. Nous nous hasarderons cependant à espérer que dans ses futurs discours, par ses vœux et d'autres, tout aussi excellents, ne soient pas exposés à souffrir du contact d'un acte d'ingratitude si contestable que celle de l'annexion de la Savoie.

« Voici comment s'exprime le Morning Post sur cette même partie de discours de l'Empereur :

« Le passage relatif à l'annexion de la Savoie mérite une mention spéciale, et l'appréciation qui en sera faite par les hommes politiques impartiaux n'aura probablement pas un caractère favorable.

« Nous n'avons jamais cessé un seul instant d'exprimer notre opinion que, dans le cas de la formation d'un puissant royaume au nord de l'Italie, d'un royaume qui comprendrait la Toscane, la Romagne, les diocèses de Modène et de Parme, sous le sceptre de la Sardaigne, d'un royaume auquel le territoire de Venise doit un jour être annexé par la force des événements, par le vote de ceux qui ont en vertu d'un compromis, et qui doit, à une époque peu distante, sinon absorber, au moins dominer le reste de l'Italie; nous n'avons jamais, disons-nous, vu le cas où une telle éventualité se produirait, dénué à la France le droit de chercher à obtenir de la Sardaigne une garantie stratégique sur sa frontière sud-ouest.

« Mais ce cas n'est pas encore produit. La dernière proposition de M. Thourneau, d'après laquelle la Toscane doit être séparée de la Sardaigne et gouvernée par un prince à elle, tandis que le roi Victor Emmanuel ne doit qu'exercer une sorte de lieutenance sous le Pape, est bien loin de concourir à la formation d'un puissant royaume italien.

« Il est simplement absurde de représenter la puissance de la Sardaigne d'après l'arrangement qui est proposé maintenant, comme justifiant la demande faite à la maison de Savoie qu'elle abandonne ses passes de l'Alps.

« La Sardaigne, nous l'oublions pas à l'affirmer, aurait payé tout récemment l'agrandissement de son territoire au lieu d'être obligée de donner ces frontières des Alpes qui ont si longtemps constitué sa force, en échange pour ses plaines fécondes situées entre le Léman et le Minio.

« La réputation de méconnaissance à laquelle il est redevenu d'une partie pas peu considérable de ses succès. — ne grandira pas par l'effet d'une exigence qui ne se trouve pas encore justifiée par les nécessités des circonstances.

Hongrie.—Un « signe des tems » d'une grande importance est que plusieurs officiers Hongrois de l'armée autrichienne ont résigné, afin de ne se trouver en aucun manière de l'armée autrichienne dans le conflit qui régnera certainement. Un autre signe non moins significatif, est que le gouvernement autrichien défend aux officiers des régiments cantonnés en Hongrie d'épouser des filles hongroises. L'objet de cette prohibition est d'empêcher ces officiers d'avoir aucun lien de famille en Hongrie, de manière à ce que, si la lutte s'envenime, ils puissent agir avec la plus grande liberté contre les Hongrois.

PAYEZ VOTRE EAU. — Ceux qui doivent à la Corporation pour l'eau, frottent bien d'aller régler leur compte au plus tôt, car ordre a été donné au département de l'Aqueduc de poursuivre indistinctement tous ceux qui doivent pour arriérés d'eau.

LA MINERVE.

Mardi matin 27 Mars 1860.

Correspondance Parlementaire

Québec, le 21 Mars 1860.

Le télégraphe vous a appris qu'au calme qui régnait dans la Chambre basse depuis son ouverture a succédé la tempête, durant la séance du 21, grâce à une proposition de M. Foley dirigée contre le Ministère. — Les débats se continuant encore sur cette proposition ainsi que sur les amendements de MM. Oumet et Laberge, et nous avons comptés qu'il ne serait pas terminés avant quelques jours. Nous allons donc voir la discussion se ranimer de languissante qu'elle était, nos représentants de gauche et de droite se livrer, tantôt des combats généraux et tantôt des combats d'escarrouche, sans compter les sorties isolées de quelques tirailleurs, ce qui n'est pas le moins intéressant. Les galeries ont si bien senti la chose qu'elles se sont grossies de moitié durant ces trois derniers jours, et nos Dames qui ne faisaient que de

rare apparitions dans l'enceinte du Parlement sont devenues presque assidues à se rendre aux séances et à assister les membres eux-mêmes. Il est de ces derniers à qui elles donneraient les leçons en ce genre; mais je fais leurs noms, la charité m'y obligeant. Peut-être ne serai-je pas, une autre fois, aussi bon enfant.

De toutes les discussions auxquelles a donné lieu la proposition de M. Foley, qui, comme vous le savez, comportait que l'Administration ne possédât pas la confiance des représentants du Haut-Canada, celle qui s'est élevée durant la séance du 22 a été la plus intéressante. Je m'empresse de vous en transmettre un compte-rendu que les bornes restreintes d'une correspondance m'empêchent de faire aussi longue que je le désirerais.

L'Hon. Sydney Smith est celui qui le premier a attaqué la proposition Foley. « J'aimerais beaucoup connaître, a-t-il dit, en commençant, quel remède l'hon. représentant pour Waterloo désire apporter à l'état de choses actuel » M. Foley n'ayant répondu à cette interpellation que par la répétition textuelle de sa proposition. — J'examinerai maintenant, a dit l'hon. Maitre Général des Postes, les arguments qu'a apportés M. Foley à l'appui de sa proposition. Il a cité diverses nominations qui ont été récemment faites dans le Haut-Canada, celle de M. Morrison comme registrateur à Toronto, celle de M. Spooner comme collecteur, celle de M. Webster comme registrateur à Wellington. Cependant il a admis que ces personnes étaient bien qualifiées pour remplir ces offices. — L'hon. M. Smith reprocha aussitôt en termes énergiques l'opposition d'avoir voté quand même depuis deux ans contre toutes les mesures introduites par le gouvernement, sans se préoccuper du mérite de ces mesures, et s'attaquant plus directement à la proposition Foley ! Sur quel principe, dit-il, l'hon. membre pour Toronto avait-il formé son gouvernement ? N'a-t-il pas tenté de gouverner le pays quand il n'avait la majorité que dans une section de la Province, tandis qu'il avait une minorité considérable dans l'autre section ?

« Je glisse maintenant sur une partie de la discussion toute au désavantage de M. Foley, qui ne doit pas aimer M. Smith comme adversaire, pour arriver à M. Oumet qui a fait un discours bien goûté. Je ne puis malheureusement vous en citer qu'une bien petite partie.

« On se plaint beaucoup, a dit M. Oumet, de ce que la majorité Bas-canadienne soutient un gouvernement qui, est-il dit, ne possède pas la confiance du Haut-Canada; mais que pensent les représentants de cette section de la province touchant ce qui doit faire cette majorité Bas-canadienne ? Pourquoi cette majorité abandonnerait-elle sa position avantageuse ? Quelle garantie pourrait-elle pour que justice lui fût rendue par l'opposition, si elle arrivait au pouvoir, à la section de la province qu'elle représente, quand il est bien connu que ses deux chefs étaient opposés au principe de la double majorité ?

M. Oumet a parlé avec habileté et talent. On s'attendait à ce que M. Dorion essaierait de répondre aux attaques vigoureuses qui venaient d'être portées contre son parti, mais il n'en a rien fait. C'était plus prudent.

M. J. S. McDonald a dit que le gouvernement Brown-Dorion ne serait pas resté au pouvoir à moins de posséder la confiance des deux sections de la province. — C'est bien la première fois, a dit M. Cauchon, qu'un tel avis a été fait. — « Du moment que j'ai été prié par le membre aîné pour Toronto de l'aider à former un gouvernement, a déclaré M. Dorion, je lui ai dit que si je ne commandais pas une majorité dans le Bas-Canada, je résignerais comme son collègue !... Jusqu'où le Destin ne possède-t-il pas parfois sa haine pour certains hommes ! Si M. Dorion avait eu l'occasion de faire cette résignation, ce qui n'est pas manqué d'arriver, le Ministère dont il faisait partie ayant vécu plus longtemps, il devenait l'Idole de son pays, et le Canada avait produit une gloire qui prenait place entre les Cincinnatus et les Régulus.

N'avait eu l'occasion que de faire une déclaration... qui ne sera peut-être pas crue !... « Vous savez que l'amendement de M. Oumet à la proposition Foley comportait que l'Administration avait la confiance de la Chambre; celui de M. Laberge, fait durant la séance d'hier, est ainsi conçu: « que c'est l'opinion de cette chambre que la conduite de l'Administration en gouvernement continuellement et systématiquement une section de la province en opposition aux vœux de cette section souvent exprimés dans cette chambre par ses représentants, est pleine de dangers pour bien-être de cette province. »

« Vous en ayant déjà écrit trop long pour songer à vous donner un rapport détaillé de la séance d'hier, je me

borne à vous mentionner, comme une des choses les plus saillantes, et durant la soirée, le major Campbell a dit à M. Brown qu'il avait eu en son pouvoir le remède convenable à l'état de choses auquel il était fait allusion dans la proposition Foley; que c'était été en résignant la place de chef de son parti. M. Brown a répondu que sa résignation avait toujours été entre les mains de ceux à qui il commandait.

M. John A. McDonald qui avait été pris à partie plusieurs fois dans le cours de la discussion et qui avait répondu à chaque interpellation de manière à désarçonner ses adversaires prit ensuite la parole et fit un discours des plus remarquables que j'ai encore entendus. Il a ridiculisé l'opposition et taquiné Brown à propos de sa convention; il a fait contrastes la modération des représentants du Bas-Canada avec la conduite agressive et intéressée de la majorité Haut-Canadienne. La parole de M. McDonald est noble et élevée.

M. Benjamin a fait passer ensuite un mauvais quart-d'heure à MM. Brown et Dorion, dans un discours remarquable. C'est l'histoire de l'opposition qu'il nous a donnée, et de l'histoire de bon aloi, je vous en donne l'assurance, malgré ce qu'il fut de l'histoire contemporaine.

On n'écritait dernièrement de chez vous que vous étiez en plein printemps; ici, si nous détournons notre vue du fleuve, nous nous croyons encore en plein hiver. En dehors des barrières, nous avons de huit à dix pieds de neige. Ce serait à désespérer de voir jamais revenir la belle saison si le fleuve ne donnait pas le démenti aux oracles. — Le vapeur traversier du Grand-Tronc fait ses voyages entre la ville et la Pointe-Lévy.

Je vous informe, comme dernière nouvelle extra, que les laticés du parlement ont failli devenir la proie des flammes durant la nuit dernière, par cause de l'imprudencia d'un des employés de la Chambre; mais grâce au sang froid de ce même employé, il n'en a rien été. Il s'était absenté de son bureau, laissant une chandelle au milieu de feu-journaux. Quand il revint, le feu s'était communiqué aux journaux et à d'autres objets légers. Aussitôt, il courut chercher quelques usés de son constamment remplis d'eau qui sont attachés à l'établissement, et il put maîtriser l'incendie.

Le débat de la Chambre sur la motion de non confiance n'est pas encore terminé. Il est évident que ce débat est plus une manifestation de non-confiance dans le chef de l'opposition haut-canadienne que dans le gouvernement. Le major Campbell a été droit au but, et a mis le doigt sur l'obstacle, en disant qu'il n'y aura d'arrangement, fusion, ou combinaison possible entre les deux majorités sectionnelles que quand M. Brown aura abandonné sa position de chef.

M. Brown fut vivement piqué de remarque, se leva et déclara que sa résignation était entre les mains de son parti et qu'on avait refusé de l'accepter. Il offrit au major Campbell de se retirer de suite s'il voulait de son côté s'engager à unir la majorité bas-canadienne à la majorité haut-canadienne pour renverser le présent gouvernement et former une administration sur le principe de la représentation basée sur la population. On conçoit que le major Campbell ne put prendre un tel engagement, et alors M. Brown s'écria : « ce n'est donc pas moi qui suis un obstacle, c'est ce principe là même que mes amis veulent faire prévaloir et que la majorité bas-canadienne repousse constamment, et cette obstination même nécessairement de ces changements constitutionnels. »

Pour notre part, si nous avions un avis à donner, nous conseillerions la chambre de conserver éternellement M. Brown comme chef de l'opposition plutôt que d'accepter sa retraite à la condition qu'il proposait.

Nous craignons beaucoup moins les conséquences de ses menaces, que la concession du principe de la représentation basée sur la population. Si, comme il le prétend, ce refus obéissant de notre part mène nécessairement à des changements constitutionnels, ce qui n'est pas encore prouvé, nous subissons ces changements; mais jamais la représentation basée sur la population.

Nous nous opposons donc à la retraite de M. Brown comme chef de l'opposition.

M. d'Arcy McGee est intervenu dans ce débat sous une couleur nouvelle et passablement bizarre. Il vota contre le Ministère actuel, et il déclara en même temps qu'il voterait le lendemain contre un gouvernement formé par les chefs de l'opposition, parequ'ils n'auront pas une majorité dans le Bas-Canada. Telles sont les idées pratiques du jeune représentant de Montréal.

Cependant M. McGee s'est déclaré favorable à la représentation basée sur la population, et s'il est un peu juge de l'opinion publique, il devrait comprendre que tant que cette idée ne sera pas abandonnée dans le Haut-Canada, au moins par une majorité Haut-Canadienne, il sera impossible de former un gouvernement qui aura l'appui des deux sections de la province, ou, si on le veut, d'effectuer la fusion des deux majorités.

tion de nos produits manufacturiers digne de la province et capable de donner aux nombreux visiteurs attirés par cette inauguration, une idée quelque peu exacte des progrès étonnants réalisés depuis quelques années par la classe industrielle du pays tout entier, mais de Montréal en particulier. Nous félicitons le gouvernement d'avoir contribué largement à cette idée pleine de résultats pour l'avenir. Voici, au reste, un extrait d'une circulaire publiée par la Chambre des Arts et Manufactures dans le but d'attirer l'attention sur l'exposition prochaine.

« La présence de Son Altesse Royale le Prince de Galles, et d'un nombre de personnes distinguées de l'Europe, pour l'ouverture définitive du Pont Victoria, aussi bien que le grand nombre de visiteurs de toutes les parties de ce continent qu'on doit attendre pour prendre part à cette célébration, ont été regardés par le bureau des arts et manufactures pour le Bas-Canada, comme une occasion favorable pour une exposition des ressources et des moyens du pays.

« Le gouvernement exécutif a donné sa sanction à ce projet, et promis sa coopération, et le bureau désire se procurer des contributions des produits bruts et manufacturés du pays, de manière à donner à l'exhibition un cachet éminemment provincial.

« Si elle réussit, les avantages ultérieurs qui en résulteront pour la Province seront de nature à compenser largement le temps et la dépense encourue pour la mise à exécution de ce projet sur une échelle digne de la circonstance.

« Un grand nombre de Canadiens de toutes les parties de la Province se rendront, sans aucun doute, à Montréal à cette époque, et ce est de la plus haute importance, en ce qui regarde les intérêts de nos manufacturiers, de saisir cette occasion pour montrer à nos propres concitoyens les ressources manufacturières de notre pays.

« Pour s'assurer, autant que possible, la coopération de tous, le bureau s'est décidé à accorder à chaque ville ou localité, qui le désirerait un espace séparé pour leur exposition, et à placer les contributeurs éloignés sur un pied d'égalité avec ceux de Montréal. Les steamers et convois de chemins de fer seront payés pour le transport de tous articles choisis par les comités locaux, qui, nous l'espérons, seront organisés de suite.

« On a lieu de croire que l'exposition aura lieu vers la fin de Juin. L'époque ne peut pas cependant être précisée, dès à présent; mais elle sera annoncée, aussi à bonne heure que possible.

« Il sera accordé aux compétiteurs heureux des médailles d'or, d'argent et de bronze, pour commémorer cette solennité, ainsi que les Diplômes et certificats de mérite.

« On se propose de prolonger la durée de cette exposition plus longtemps que d'ordinaire, et de procurer par là aux manufacturiers du Canada l'avantage de tirer profit de l'exposition de leurs divers produits.

« Un palais industriel digne de ce grand événement, et d'une dimension telle que tous les objets exposés puissent être vus avec avantage, doit être érigé expressément pour l'occasion.

« Toute communication demandant avis ou informations, sera immédiatement prise en considération, et la liste des prix et les règlements transmis aussitôt après leur impression.

« En présence des efforts d'initiative faits par la Chambre des Arts et Manufactures, on doit s'étonner de l'inaction des membres de la Chambre d'Agriculture. Pourtant il n'y a pas un instant à perdre. La Chambre d'Agriculture devrait publier de suite la liste des prix qu'elle doit offrir, afin que nos cultivateurs aient tout le temps nécessaire pour choisir, sur les grains de semence, les échantillons exigés pour l'exposition, et préparer leurs animaux à bien figurer devant la nombreuse foule de nos visiteurs. Les fabricants d'instruments aratoires ont également besoin de quelques mois pour compléter les collections qu'ils devront exposer: en un mot nous sommes dans l'impossibilité d'expliquer comment la Chambre d'Agriculture, ne suit pas, en cette occasion, l'exemple si bien donné par la Chambre des Arts.

« Peut-être la Chambre d'Agriculture attend-elle pour agir, le résultat de la motion de l'hon. M. Dorion, aujourd'hui sur les ordres du jour de l'assemblée législative, représentant l'opportunité d'une exposition provinciale agricole et industrielle, à l'époque de la venue du Prince Royal. Nous comprendrions cet excès de prudence dans toute autre circonstance, mais aujourd'hui elle ne peut que compromettre le succès de l'exposition. Le temps qu'il faudra pour se bien préparer sera déjà bien assez considérable: qu'on n'apporte pas de délais inutiles.

« C'est véritablement faire injure au gouvernement que de supposer une hésitation, de sa part, à donner à l'Agriculture de notre pays l'occasion de montrer à l'étranger la richesse de nos produits et nos moyens de production. Sans doute, nos Manufacturiers nous feront honneur et suffiront pour nous sauver nos défauts; mais nous-mêmes nous devons faire honneur et suffire à nos-mêmes par beaucoup d'articles manufacturés chez nous. Mais c'est pas de l'admiration de ces objets que nous devons attendre les plus beaux résultats de l'exposition prochaine. Le Canada pour l'étranger est essentiellement un pays agricole et c'est son agriculture qui sera l'objet de la plus minutieuse étude. Le gouvernement comprend et nous ne doutons pas un instant qu'il ne tienne à montrer à notre au-

guste visiteur, tout ce dont notre agriculture peut être fière, soit en bétail, soit en produits, soit en instruments. Pour cela, il votera au département agricole une somme au moins égale à celle qui a été votée au département industriel, et ce vote recevra l'approbation de tous les représentants de nos districts ruraux et même des représentants de nos villes qui comprendront toute l'importance pour notre commerce, de cette exposition de nos moyens de richesse. Dans le cas où la Chambre d'Agriculture persévérerait encore dans sa prudence inaction, nous attendons des représentants de nos districts ruraux l'initiative qui de droit devrait partir de la Chambre d'Agriculture.

Comptes Publiés.

Nous extrayons les items suivants d'un résumé lumineux et abrégé du ministre des finances, accompagnant les comptes publics pour l'année 1859.

Table with columns: Dépense, 1858, 1859, etc. It lists various government expenditures including interest, police, education, and military costs.

Revenu ordinaire.

Table with columns: Revenu ordinaire, 1858, 1859, etc. It lists various government revenues including duties, taxes, and interest.

Accroissement du revenu en 1859.

« La diminution de la dette comparée avec celle de 1858 est de \$1,133,504, et déduisant les fonds de prêt qui n'appartiennent pas strictement au compte, \$695,604.

« L'augmentation du revenu est de \$1,646,458, augmentation portant sur chaque item, à l'exception des Travaux Publics sur lesquels il existe un déficit de \$89,231 comparative-ment à l'année précédente.

« Le montant de la dette publique directe et indirecte le 1er janvier 1860 était de \$5,142,044; la dette s'est accrue, durant l'année dernière de \$2,735,040 par l'émission de nouveaux bons, et a subi un accroissement de \$2,897,410 par achat de débiteurs.

« La dépense totale pour l'année a été de \$11,008,360 et le revenu entier de \$10,573,452, faisant un déficit sur l'année de \$434,908. L'augmentation totale de la dette publique étant de \$151,979.

« L'intérêt de la dette publique directe et indirecte a été de \$3,269,919, contre \$3,095,459, en 1858, augmentation de \$162,118.

« Cet accroissement provient de la provision qui a été faite pour le déficit de 1858 et de quelque addition causée par l'émission des bons de prêt municipaux.

« L'acte de la dernière session pour le soulagement des municipalités qui étaient endettées au fonds de prêt municipal a produit de satisfaisants résultats, les paiements pour l'année s'étant élevés à \$375,112, contre \$351,932 l'année précédente.

« Il est à espérer que l'augmentation de la valeur de la propriété diminuera annuellement la charge qui pèse à cet égard sur la province.

« L'administration de la justice dans le Bas-Canada coûte \$247,447 au lieu de \$201,172, en 1858; et dans le Haut-Canada \$245,228 au lieu de \$211,857, cette dernière augmentation en partie nominale, les honoraires durant trois demi-années étant déduits dans les comptes de 1858.

La force de police coûte \$31,604 au lieu de \$41,931.

« L'éducation, non compris les fonds de prêt, coûte \$411,606; les institutions charitables et asiles pour les lunatiques, \$238,365; les prisons \$82,156 au lieu de \$61,600, l'augmentation étant causée par les nouveaux établissements de réforme, pour les jeunes délinquants. Les sciences et la géologie \$35,223; agriculture et statistiques, \$75,528; annuités et pensions indiennes, \$82,518.

« La milice coûte \$61,814 au lieu de \$62,351, et l'émigration \$30,049 au lieu de \$38,563 en 1858.

« L'entretien et la direction des travaux publics, &c., coûte \$569,411, au lieu de \$707,383 en 1858.

« Les frais de collection du revenu public provenant de douanes, Bureaux de Poste arpentages de territoires, amendes, confiscations et objets divers se sont élevés à \$965,137, au lieu de \$1,159,428.

« Le revenu provenant de ces départements était, en 1859, de \$5,657,738 coûtant: 17 pour cent; et, en 1858, de \$4,233,531, à 27 pour cent.

« Ces chiffres paraissent satisfaisants au pays, établissant que le ministère a, à un haut degré rempli la parole qu'il a donnée d'adopter des réformes départementales et une stricte économie. Il ne reste à la législation qu'à seconder ses efforts en montrant une sagesse semblable, car sous notre forme de gouvernement, c'est le Parlement qui est responsable des dépenses.

« Il est à regretter que les dépenses n'aient point été proportionnées au revenu; mais il est satisfaisant de faire observer que le déficit de \$2,535,610 en 1858 a été réduit à \$151,979 en 1859, et si le vaste montant de \$216,119 collecté sur les arriérés des Terres de la Couronne a été reçu trop tard pour les comptes de l'année, il y a eu une déduction de \$205,860.

MANIFESTATION

DES CATHOLIQUES DU DIOCÈSE DE ST. HYACINTHE EN FAVEUR DE N. S. P. LE PAPE.

« La ville de St. Hyacinthe n'a pas voulu rester en arrière des autres villes du Canada, pour exprimer à N. S. P. le Pape, dont le cœur est aujourd'hui abreuvé de tant d'amertumes, les sentiments de son filial et affectueux attachement. Les catholiques de cette cité, tant en leur nom qu'en celui de tous les catholiques du diocèse, ont senti qu'il était de leur devoir de manifester publiquement combien ardent est leur amour pour le Père commun des fidèles et comme ils sont dévoués à la cause qu'il défend contre les puissances de la terre avec une si noble énergie et avec un courage si divin. Ils ont compris qu'ils devaient tous se lever pour protester comme un seul homme contre la spoliation sacrilège dont est menacé le domaine temporel de celui dont ils sont si heureux de voir la tête auguste ceinte du diadème royal en même temps que de la tiare pontificale. Ayant appris, dès leur bas âge, à vénérer dans le Vicare de Jésus-Christ l'imminente dignité royale qu'il possède depuis plus de quinze siècles, et étant d'ailleurs religieux convaincus qu'une pareille indépendance lui est nécessaire pour gouverner l'Église de Dieu, et que d'un autre côté, il ne peut jouir d'une véritable liberté d'action sans être investi de la puissance royale, ils ont senti une vive indignation en apprenant qu'une partie de ses sujets, excité par des conseils pervers, voulaient se soustraire à son joug paternel, et que des puissances, dont le devoir le plus sacré devrait être celui de protéger la Papauté, fomentent et entretiennent cette sacrilège rébellion. A la vue de cette énorme ingratitude des sujets de Sa Sainteté et de cette criminelle conduite de certains Rois vis-à-vis du Pontife-Roi, ils ont voulu s'unir de cœur et d'âme à tous les catholiques des divers points de l'univers, et faire parvenir eux aussi à l'immortel Pontife qui régit aujourd'hui avec tant de gloire sur l'Église, l'expression la plus ardente de leur dévouement et de leur respect le plus profond à sa personne sacrée. C'est pour cela que, dimanche le dix-huit courant, ils se sont empressés de se rendre à l'invitation qui leur fut faite de se réunir dans la cathédrale pour voter une adresse de respectueuse sympathie au Saint-Père. L'Église fut remplie d'une multitude avide d'entendre les paroles qui devaient être portées au pied du trône papal, ainsi que les orateurs qui devaient plaider la cause si juste de son pouvoir temporel. Un assez bon nombre de fidèles des paroisses voisines, nombre qui aurait été bien plus grand, si les communications eussent été plus faciles, se joignirent avec bonheur à leurs frères de la ville épiscopale, pour témoigner de l'union étroite qui règne parmi les enfants d'un même père, lorsqu'ils le voient en butte à la persécution. La cathédrale, qui avait été ornée pour solenniser le grand St. Joseph, patron du pays, se trouva décorée pour la circonstance: on ajouta seulement à l'ornementation un drapeau portant les armes pontificales, qui fut placé en vue de tout l'auditoire. Il était bien juste que ces armes augustes occupassent dans quel que une de ces magnifiques démonstrations, qui ont eu lieu de toutes parts en faveur de l'autorité qu'elles représentent, la place d'honneur qu'elles ont perdue dans ces infortunées villes que la tyrannie tient éloignées, pour un temps bien court, il faut l'espérer, de la paternelle domination du Saint-Siège. Une estrade avait été préparée dans le chœur pour y faire asseoir Sa

Grandeur Monseigneur de St. Hyacinthe et tous ceux qui devaient prendre une part active aux délibérations de l'assemblée. A l'heure convenue, sept heures du soir, Monseigneur prit la parole pour avertir l'assemblée que c'était son désir que la manifestation qui avait été demandée et organisée par les laïques, fût présidée par un laïque, Sa Grandeur se bornant à la satisfaction d'être simple spectateur d'une réunion dont l'objet était si consolant pour son cœur. — Voici le procès-verbal de cette assemblée.

« Le dix-huit mars mil huit cent soixante, les catholiques de la cité de St. Hyacinthe et des paroisses voisines se sont réunis dans la cathédrale de ce diocèse, à sept heures du soir pour voter une adresse à Sa Sainteté Pie IX.

« Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de St. Hyacinthe suggère qu'il conviendrait de nommer un laïque pour présider cette assemblée, qui a été convoquée à la réquisition de plusieurs laïques; en conséquence : P. E. Lecière, Ecr., fait motion Que Maurice Laframboise, Ecr., maire de la cité de St. Hyacinthe, soit nommé président de cette assemblée.

« Secondé par L. G. DeLorimier, Ecr., Agréé à l'unanimité. Maurice Buckley, Ecr., fait motion Que MM. E. L. R. Couillard-Després et Patrice Hébert soient nommés secrétaires de cette assemblée.

« Secondé par P. Boucher de Labrière, Ecr., Agréé à l'unanimité. Le but de l'assemblée est expliqué par M. le Président, Messire J. Desaulniers et MM. D. S. Ramsay et Louis Taché. Le projet d'adresse des catholiques de St. Hyacinthe est lu.

« P. E. Lecière, Ecr., fait motion Que l'adresse qui vient d'être lue soit adoptée et présentée à Sa Sainteté Pie IX. Secondé par Léonard Boivin, Ecr., Agréé à l'unanimité.

« Michel Lamond, Ecr., fait motion Que les catholiques de ce diocèse se rappellent avec bonheur la visite de Son Excellence Monseigneur Monseigneur l'Évêque de St. Hyacinthe de lui envoyer cette adresse, ainsi qu'il le présente en leur nom à Sa Sainteté Pie IX.

« Secondé par D. S. Ramsay, Ecr., Agréé à l'unanimité. P. E. Lecière, Ecr., fait motion Que M. le Président de cette assemblée laisse le fauteuil, et que J. M. Lamothe, Ecr., le remplace.

« Secondé par D. S. Ramsay, Ecr., Agréé à l'unanimité. Les remerciements de l'assemblée sont votés à Maurice Laframboise, Ecr., pour la manière habile avec laquelle il a conduit les délibérations de cette assemblée.

« Sa Grandeur Monseigneur l'Évêque de St. Hyacinthe adresse l'assemblée d'une manière très-appropriée à la circonstance. L. Taché, Ecr., fait motion Qu'en souvenir de cette démonstration en faveur de Sa Sainteté, la bannière portant l'empreinte des armes papales, préparée par les soins de Monseigneur l'Évêque de St. Hyacinthe, soit à l'avenir portée dans ses processions religieuses et nationales.

« Secondé par A. E. Papineau, Ecr., Agréé à l'unanimité. L'assemblée s'ajourne. (Signé) M. LAFRAMBOISE, Président. E. L. R. COUILLARD-DESPRÉS, P. HÉBERT, Secrétaires.

(A CONTINUER.)

ASSURANCES.—AU PUBLIC.—Depuis quelques jours nous avons reçu deux correspondances dans lesquelles on se plaint d'un individu de cette ville qui, se donnant comme inspecteur d'assurances étrangères sans bureau à Montréal, a assuré les propriétés de plusieurs personnes de cette ville, pour des montants assez considérables. Nos correspondants peuvent compter que nous ferons notre possible pour découvrir l'auteur ou les auteurs de ces actes frauduleux et nous espérons que la justice se mettra bientôt sur leurs traces.

Nouvelles du Canada

« Samedy dernier, Mgr. l'Évêque de Montréal a conféré le sous-diaconat à Mr. Louis-Etienne Avila Valois, dans la Cathédrale temporaire, au Mont St. Joseph.

« Quartier St. Laurent.—L'Élection est commencée d'hier—il y a eu 140 votes de donnés; la grande majorité est en faveur de M. Tuguey dont l'élection paraît certaine—néanmoins, ses amis devront continuer à enregistrer leurs votes aujourd'hui, afin de lui donner une majorité absolue avant la fermeture des polls.

« Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche de donner dans ce no., les excellents discours prononcés lors de la démonstration faite en faveur du Pape par les citoyens de St. Hyacinthe, ainsi que le compte-rendu de celles faites à Terrebonne, au Saut-au-Roccollet et autres places.

NOUVELLES TELEGRAPHIQUES

RAPPORTÉES POUR LA MINERVE.

PARLEMENT PROVINCIAL

DEPECHE DU SOIR.

CONSEIL LÉGISLATIF.

Quebec, 26 mars

« En réponse à l'hon. M. de Biogière M. Vanoungnet dit que le gouvernement était occupé activement à faire des arrangements pour la réception du Prince de Galles; qu'aussitôt terminés, ils seraient mis devant la chambre. Le bill pour l'élection par cette chambre d'un orateur est la une troisième fois et passé, ayant été néanmoins amendé pour que la première élection n'ait lieu qu'à la première session du prochain Parlement. L'hon. M. Vanoungnet introduit un bill concernant la ligne de division entre le Haut & le Bas-Canada et le conseil s'ajourne.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

« M. Dunkin introduit un bill pour amender le chapitre 95 des statuts concernant le Canada, pour l'acte regardant les lotteries. La discussion sur la motion de non confiance en l'administration actuelle est continuée au départ du rapport.

DERNIÈRES NOUVELLES PAR LE CANADA.

Halifax, 23 mars

